

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales

SESSION 2011

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		page 1
Présentation du sujet		page 2
Extrait des procédures comptables de la SARL PEINT'SOL		pages 3 et 4
DOSSIER 1 : Opérations courantes et contrôle bancaire	(23 points)	page 5
DOSSIER 2 : Gestion sociale et gestion fiscale	(20 points)	pages 5 et 6
DOSSIER 3 : Gestion des clients	(21 points)	page 6 et 7
DOSSIER 4 : Projet de rachat d'une société	(16 points)	page 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Factures en attente	pages 8 et 9
Annexe 2 : Compte 512000 – Banque Populaire du Nord	page 10
Annexe 3 : Remise de chèques clients – Talon de chèque	page 10
Annexe 4 : Relevé bancaire N°09 au 30/09/2010	page 11
Annexe 5 : Relevé de frais et commissions	page 12

DOSSIER 2

Annexe 6 : Informations relatives à la gestion sociale	pages 12 et 13
Annexe 7 : Informations relatives à la gestion fiscale	page 14

DOSSIER 3

Annexe 8 : État des créances litigieuses au 31/12/2010	page 14
Annexe 9 : Courriers concernant notre client SA DECOBAN	page 15
Annexe 10 : Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés de notre client SARL FRUZA	page 16
Annexe 11 : Transaction avec notre client SA LOIRAUT	page 16
Annexe 12 : Extraits du mémento pratique Francis Lefebvre comptable 2010	page 17
Annexe 13 : Extraits du mémento pratique Francis Lefebvre fiscal 2010	page 17

DOSSIER 4

Annexe 14 : Données financières concernant la SARL E&P au 31/12/2010	page 18
Annexe 15 : Rapport sur l'évaluation de la SARL E&P	page 18

ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE fournies en un exemplaire :

Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable	page 19
Annexe B : État de rapprochement bancaire au 30/09/2010	page 20
Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable (contrôle bancaire - régularisation TVA)	page 21
Annexe D : Simulation relative à la paie de M. Lopez – Octobre 2010	page 22
Annexe E : Gestion des créances litigieuses au 31/12/10	page 23
Annexe F : Appréciation de la situation financière de la SARL E&P	page 24

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter une date, le code du journal utilisé, le numéro du compte ainsi qu'un libellé de l'opération.*

Vous avez été embauché(e) le 1^{er} septembre 2010 en qualité d'assistant(e) comptable dans la société PEINT'SOL, SARL qui emploie 28 salariés (2 associés-salariés, 1 assistante de direction, 2 chargés d'affaires, 2 conducteurs de travaux, 21 peintres et/ou soliers).

PEINT'SOL propose une gamme complète de prestations qui répond à tous les besoins et à toutes les exigences, qu'il s'agisse de travaux neufs ou de rénovation :

- Peintures intérieures, extérieures, revêtements muraux, ravalement de façades de bâtiments commerciaux et industriels ;
- Pose de revêtement de sols : sols techniques (sol souple PVC, linoléum, caoutchouc), parquet, résine de sol, moquette en dalles.

Dès sa création en 2000, la SARL PEINT'SOL a su imposer son nom sur le marché de la pose de revêtements muraux et de sols. Ses clients actuels sont exclusivement des entreprises dont certaines rencontrent depuis quelque temps des difficultés de trésorerie.

En constante progression, la SARL PEINT'SOL accentue aujourd'hui son rayonnement national pour répondre aux exigences de proximité et envisage d'ouvrir son marché aux particuliers.

La direction de la société est assurée par M. Brifaut qui assure également la tenue de la comptabilité.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

La société est soumise au régime d'imposition réel normal pour la TVA (taux 19,6 %) avec un chiffre d'affaires annuel de 5 000 000 € ; elle n'a pas opté pour le paiement de la TVA d'après les débits. Elle relève de l'impôt sur les sociétés pour l'imposition de ses bénéfices selon le régime des PME.

Les travaux sont réalisés avec un progiciel de gestion intégrée (comptabilité, facturation et paie) fonctionnant en réseau.

M. Brifaut vous sollicite sur les quatre dossiers suivants :

Dossier 1 : Opérations courantes et contrôle bancaire

Dossier 2 : Gestion sociale et gestion fiscale

Dossier 3 : Gestion des clients

Dossier 4 : Projet de rachat d'une société

Les quatre dossiers à traiter sont indépendants.

Extrait des procédures comptables de la SARL PEINT'SOL

1. Procédure de comptabilisation des opérations dans les journaux auxiliaires de la société

- Les opérations comptables sont ventilées dans les journaux auxiliaires Achats (code AC), Ventes (code VE), Banque (code BA), Caisse (code CS), Opérations diverses (code OD) et À nouveaux (AN).
- Le journal des achats est utilisé pour l'enregistrement des achats de biens et de services et les acquisitions d'immobilisations.
- Les frais accessoires sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature.

2. Extrait du plan des comptes de la société

- **Comptes généraux**

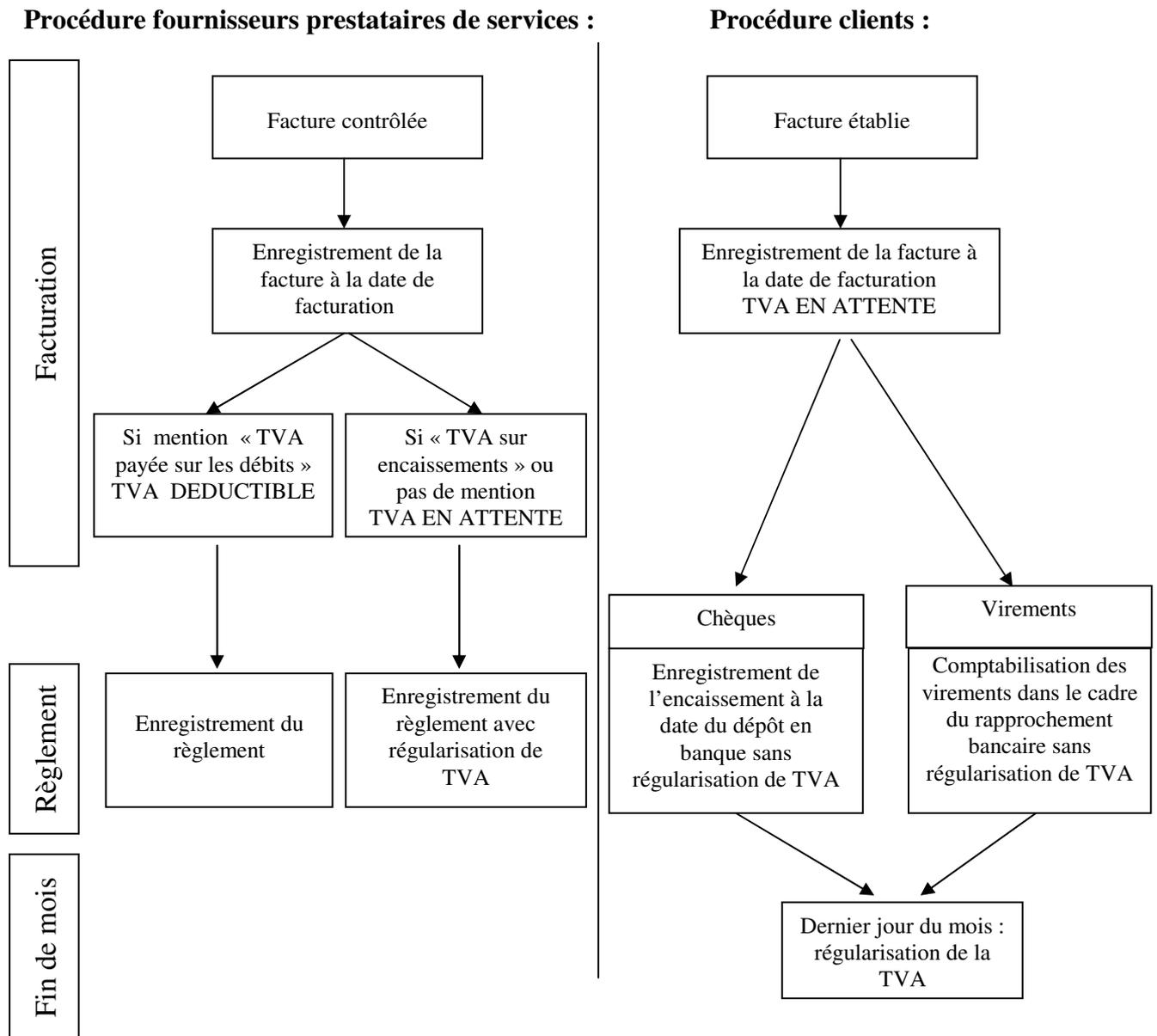
- ▶ 164000 Emprunts auprès des établissements de crédit
- ▶
- ▶ 401000 Fournisseurs
- ▶ 404000 Fournisseurs d'immobilisations
- ▶ 409100 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes
- ▶ 411000 Clients
- ▶ 411100 Clients Particuliers
- ▶ 444000 État - Impôt sur les bénéficiaires
- ▶ 445200 État - T.V.A. due intracommunautaire
- ▶ 445620 TVA déductible sur immobilisations
- ▶ 445640 TVA déductible lors des paiements
- ▶ 445660 TVA déductible sur autres biens et services
- ▶ 445710 TVA collectée
- ▶ 445740 TVA collectée sur encaissements
- ▶ 445800 TVA à régulariser
- ▶ 491000 Dépréciations des comptes de clients
- ▶ 512000 Banque Populaire du Nord
- ▶
- ▶ 602110 Achats stockés de matières consommables, peintures et colorants
- ▶ 602120 Achats stockés de matières consommables, revêtements de sols, profils,...
- ▶ 602220 Achats stockés de fournitures, protections chantier et produits d'entretien
- ▶ 602230 Achats stockés de fournitures, petites fournitures et petits matériels (mousse pour pose stratifiés...)
- ▶ 606100 Achats non stockés - fournitures non stockables (eau, énergie,...)
- ▶ 609210 R.R.R obtenus sur achats de matières consommables
- ▶ 609220 R.R.R obtenus sur achats de fournitures
- ▶ 613000 Locations
- ▶ 615000 Entretien et réparations
- ▶ 621100 Personnel intérimaire
- ▶ 624100 Transports sur achats
- ▶ 624200 Transports sur ventes
- ▶ 627000 Services bancaires et assimilés
- ▶ 654000 Créances irrécouvrables
- ▶ 661100 Intérêts des emprunts et dettes
- ▶ 681100 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- ▶ 681740 Dotations aux dépréciations des actifs circulants - Créances
- ▶
- ▶ 704000 Travaux
- ▶ 708500 Port et frais accessoires facturés
- ▶ 781740 Reprises sur dépréciation des actifs circulants - Créances

- **Comptes de tiers**

La comptabilité auxiliaire des clients : les comptes sont rattachés au compte collectif « 411000 Clients » et ont pour code les 4 premières lettres du nom ou de la raison sociale du client (exemple : la SARL BUSIN est identifiée par BUSI).

La comptabilité auxiliaire des fournisseurs : les comptes sont rattachés au compte collectif « 401000 Fournisseurs » ou « 404000 Fournisseurs d'immobilisations » et sont codifiés à l'aide des 4 premières lettres du nom ou de la raison sociale du fournisseur (exemple : le fournisseur KARPORT est identifié par KARP).

3. Extrait des procédures comptables



4. Extrait de la procédure des créances douteuses

L'entreprise n'utilise pas le compte 416000 « Clients douteux ». Les créances restent inscrites dans le compte auxiliaire du client.

DOSSIER 1 : OPÉRATIONS COURANTES ET CONTRÔLE BANCAIRE

Dès septembre, M. Brifaut vous confie les tâches suivantes liées à la comptabilité financière :

- Le suivi de factures fournisseurs en attente ;
- Le contrôle bancaire et la régularisation de TVA en fin du mois.

A. Enregistrement des documents fournisseurs en attente de comptabilisation

M. Brifaut, occupé par la gestion de dossiers urgents, n'a pas eu le temps de traiter certains documents. Il vous demande de les enregistrer en comptabilité.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 1**,

Enregistrer, les factures en attente sur la période du 01/09/2010 au 30/09/2010 sur le bordereau fourni en *Annexe A à rendre avec la copie*.

B. Contrôle bancaire au 30 septembre 2010.

L'entreprise vient de recevoir le relevé bancaire N°09 du 30/09/2010.

M. Brifaut vous demande d'établir l'état de rapprochement bancaire et de mettre à jour la comptabilité de l'entreprise.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 2 à 5**,

- 1- Établir l'état de rapprochement bancaire au 30/09/2010 sur l'*Annexe B à rendre avec la copie*.
- 2- Passer en comptabilité les écritures qui en découlent sur l'*Annexe C à rendre avec la copie*.

C – Régularisation de TVA

Vous êtes chargé de régulariser la TVA relative aux encaissements de septembre 2010.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 2 à 4**,

1-a) Déterminer le total des encaissements clients effectués par chèque et virement bancaire au cours du mois de septembre.

b) En déduire le montant de la TVA exigible au 30/09/2010.

2 - Enregistrer la régularisation de TVA au 30/09/2010 sur l'*Annexe C à rendre avec la copie*.

DOSSIER 2 : GESTION SOCIALE ET GESTION FISCALE

Le 14 septembre 2010, M. Brifaut a donné deux ordres de virement bancaire : l'un concerne un acompte sur salaire et l'autre l'impôt sur les sociétés.

A. Gestion sociale

M. Lopez, salarié de la société, rencontre actuellement des difficultés financières. M. Brifaut vient de lui verser un acompte sur salaire de 500 €. Il lui propose d'effectuer des heures supplémentaires en octobre. Le salarié vous demande d'en évaluer les conséquences sur sa rémunération d'octobre.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 6**,

1. Déterminer le nombre d'heures supplémentaires proposées à M. Lopez pour le mois d'octobre 2010 en les ventilant par taux de majoration.
2. Effectuer sur l'**Annexe D à rendre avec la copie** la simulation de la fiche de paie d'octobre 2010 de M. Lopez en détaillant le calcul du salaire imposable.
3. Rédiger un message électronique expliquant à M. Lopez les incidences financières, fiscales et sociales des heures supplémentaires qu'il pourrait avoir à effectuer.
(*Afin de préserver l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez à l'assistant comptable*)

B. Gestion fiscale

La SARL PEINT'SOL est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS). Elle bénéficie de plein droit du taux réduit sur une fraction de son bénéfice (régime des PME).

M. Brifaut vous demande d'effectuer le contrôle du compte 444 000 Etat-Impôts sur les bénéfices.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 7**,

1. Contrôler par le calcul le solde d'IS 2009 comptabilisé le 14/04/2010 au compte 444 000 Etat-Impôt sur les bénéfices.
2. Justifier le montant du troisième acompte d'IS réglé par virement bancaire le 14/09/2010.

DOSSIER 3 : GESTION DES CLIENTS

Depuis quelques années, le suivi des créances impayées des clients en compte entraîne des lourdeurs juridiques qui découragent M. Brifaut. Il souhaite élargir sa clientèle au marché des particuliers à compter du prochain exercice.

A. Gestion des créances litigieuses au 31/12/2010

M. Brifaut vous confie le dossier juridique et comptable de trois créances.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 8 à 11**,

1. Compléter le tableau d'ajustement des créances au 31/12/2010 sur l'**Annexe E à rendre avec la copie**.
2. Présenter les enregistrements comptables correspondants sur le bordereau de l'**Annexe E à rendre avec la copie**.

B. Ouverture vers le marché des particuliers

M. Brifaut s'interroge des conséquences sur l'organisation comptable de l'ouverture prévue du marché des particuliers.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des extraits des procédures comptables de la SARL PEINT'SOL et des **annexes 12 et 13**,

Rédiger au 31/12/2010, une note à l'attention de M. Brifaut dans laquelle vous aborderez les points suivants :

- les adaptations à prévoir au plan des comptes ;
- les paramètres de la facturation à mettre à jour sur le progiciel de gestion intégrée ;
- les autres formalités.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez dans cette note comme étant « L'assistant en comptabilité ».

DOSSIER 4 : PROJET DE RACHAT D'UNE SOCIÉTÉ

Dans le cadre de sa politique de croissance, l'entreprise PEINT'SOL envisage, début 2011, l'acquisition d'une société la SARL E&P au capital de 65 000 euros.

Le fait que les associés souhaitent se retirer de leur activité (retraite) constitue une opportunité à saisir. Cette SARL est spécialisée dans les travaux de décoration, peinture et papier peints.

Présente dans le département du Nord depuis de nombreuses années, elle bénéficie d'une notoriété importante auprès d'une clientèle essentiellement composée de particuliers effectuant des règlements au comptant.

A – Appréciation de la situation financière de la SARL E&P

M. Brifaut vous demande de vérifier que cette société présente des gages de pérennité à travers l'étude de la situation financière.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 14**,

1. Calculer les valeurs caractéristiques de l'analyse fonctionnelle : Fonds de roulement net global, Besoin en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation et Trésorerie nette.
2. Compléter votre étude par le calcul des ratios proposés sur l'**Annexe F à rendre avec la copie**.
3. Indiquer si cette acquisition vous paraît envisageable en listant les aspects positifs et négatifs qui découlent de l'analyse fonctionnelle et ratios précédemment étudiés.

B – Évaluation

Le problème se pose maintenant d'évaluer le prix d'acquisition de cette société.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 14 et 15**,

1. Calculer l'actif net comptable de la SARL E&P.
2. Proposer une évaluation de la SARL E&P à partir de son chiffre d'affaires en fonction du barème.
3. Attribuer une fourchette de prix à la SARL E&P à partir des critères retenus dans l'**annexe 15**.

ANNEXE 1 – Factures en attente

AGO INTERIM BD de la liberté 59000 LILLE N°TVA : FR58426447951 Facture n° 0598712 Date : 04/09/2010	SARL Peint'sol 205 av de Dunkerque 59000 LILLE N°TVA : FR33482478521
--	---

Couleurs de France 71 bd du Général Leclerc 92583 Clichy cedex N°TVA : FR15532668249 Facture n° 154782RT Date : 09/09/2010	SARL Peint'sol 205 av de Dunkerque 59000 LILLE N°TVA : FR33482478521
---	---

Désignation	Montant
Mission : 0512967	
Qualification : manœuvre	
Semaine du 31/08/2010 au 04/09/2010	
Total contrat HT	663,49
Tva 19,60%	<u>130,04</u>
Net à payer TTC	<u>793,53</u>
Règlement par chèque le 15/10/2010	

Désignation	Qté	PU	Montant
Commande réf 83005			
N°BL 115			
Teintes (tubes de 500 ml)	40	24,89	995,60
Bâches de protection	10	40,76	<u>407,60</u>
Sous total			1403,20
Remise de 2%			<u>28,06</u>
Total HT			1375,14
TVA 19,60%			<u>269,53</u>
NET A PAYER			1644,67
Règlement par chèque le 09/10/2010			

FACTURE N° 12610 AVIS Location de voitures Tour Manhattan La Défense 92095 Paris La Défense Cedex N°TVA FR 58 432559974	N° Contrat E29733	SARL PEINT'SOL 205 avenue de Dunkerque 59000 LILLE FR 33 482478521
DATE : 10/09/2010 Détails de la location Utilitaire OPEL 12 M3 Type : 5FR711BRF60	Date départ : 08/09/10 Date retour : 08/09/10 Km départ : 19 907	Heure : 07:50 Heure : 18 :40 Km retour : 20 152
Facturation Location 1 jour Durée, km, garantie conducteur Et passagers ; pack plus	Montant total HT TVA 19,60% TOTAL	85,48 <u>16,75</u> 102,23
TVA PAYEE SUR LES DEBITS		

Consultation en ligne du compte Banque Populaire du Nord

Date : 10/09/2010
 Payable à : AVIS PARIS LA DEFENSE
 Référence contrat : E29733

Montant débité par carte bancaire : 102,23 €

Suite annexe 1 page suivante

ANNEXE 1 (suite) – Factures en attente

MAKO Malerwerkzeug Malerzubehör Dekorschienen Allemagne N°TVA : DE 13 194153247 Date de facture : 15/09/2010 Votre commande du : 01/09/10 Transport : LKW/Spedition	SARL PEINT'SOL 205 avenue de Dunkerque 59000 LILLE FR 33 482 478 521 FACTURE N° : 8164			
Références	Articles	Quantités	Prix unitaire	Total
7899	Profil de transition argent 270 m (vis et chevilles)	150	9,86	1 479,00
	VALEUR NETTE			1 479,00
Veuillez régler vos factures sur le compte Banque Populaire d'Alsace : IBAN : FR76 1760 633 Conditionnement : 1 palette longue / SL 100 kg net 120 kg brut Conditions de règlement : <i>Selon nos accords, nous vous demandons règlement au 15/11/2010.</i>				

ADHESIFS TRIF Rue de Merville 59524 HAZEBROUCK N° TVA : FR14 98754126 Référence commande : CDE 1548	FACTURE N° : 9935 DATE : 23/09/2010 SARL PEINT'SOL 205 avenue de Dunkerque 59000 LILLE FR 33 482 478 521															
Références	Libellés	Quantités	Prix unitaire HT	Prix nets												
MOU068	BL N° 995 du 21/09/2010 Mousse rouleaux 1 mm 1,20 ml X 500 ml Pour pose stratifié	100	107,83	10 783,00												
	Port			280,00												
	TOTAL			11 063,00												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="text-align: center;">Bases HT</td> <td style="text-align: center;">Taux</td> <td style="text-align: center;">Montant TVA</td> <td style="text-align: center;">TOTAL TTC</td> <td style="text-align: center;">Acompte versé</td> <td style="text-align: center;">Net à payer</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11 063,00</td> <td style="text-align: center;">19,60%</td> <td style="text-align: center;">2 168,35</td> <td style="text-align: center;">13 231,35</td> <td style="text-align: center;">2 000,00</td> <td style="text-align: center;">11 231,35</td> </tr> </table>					Bases HT	Taux	Montant TVA	TOTAL TTC	Acompte versé	Net à payer	11 063,00	19,60%	2 168,35	13 231,35	2 000,00	11 231,35
Bases HT	Taux	Montant TVA	TOTAL TTC	Acompte versé	Net à payer											
11 063,00	19,60%	2 168,35	13 231,35	2 000,00	11 231,35											
Date échéance 31/10/2010	Règlement Chèque	Montant 11 231,35														

ANNEXE 2 – Compte 512000 – Banque Populaire du Nord

Dates	LIBELLÉS	DÉBIT	CRÉDIT
01/09	Solde à nouveau	111 711,08	
10/09	Règlement AVIS par carte bancaire		102,23
14/09	Retrait espèces carte bancaire		2 000,00
14/09	Relevé acompte IS N° 3 – Virement Trésor public		6 769,00
14/09	Acompte sur salaire – M. Lopez – Virement		500,00
21/09	Fournisseur OPTI chèque n°76		576,90
21/09	Fournisseur SMART chèque n°77		225,83
22/09	Fournisseur VERT chèque n°78		403,56
25/09	Fournisseur APY chèque n°79		2 126,30
28/09	Paiement LCR magnétique		984,07
28/09	Virement client DIS	3 722,50	
28/09	Fournisseur PRAMI chèque n°80		3 125,50
28/09	Fournisseur RIP chèque n°81		23 831,95
30/09	Remise chèques n° 307	2 824,47	
	Solde débiteur		77 612,71
		118 258,05	118 258,05

REMARQUE : Les chèques émis par l’entreprise ne concernent aucun fournisseur prestataire de services.

ANNEXE 3 – Remise de chèques clients – Talon de chèques

 BANQUE POPULAIRE DU NORD		Remise de chèques n°307 du 30/09/10
EMETTEUR	MONTANT	
CRT	1 824,47	
LAVIE	1 000,00	
MONTANT TOTAL	2 824,47	

Chèque n° 000078

Ordre : *Fournisseur VERT*

Objet : *Règlement facture n°321AT*

Date : 22/09/10

Montant : 430,56 €

ANNEXE 4 – Relevé bancaire N°09 au 30/09/2010



BANQUE POPULAIRE
DU NORD

Relevé bancaire n°09 au 30/09/2010

Votre compte courant n° 414819409
SARL PEINT'SOL

Date opération	LIBELLÉ/RÉFÉRENCE	Date Valeur	DÉBIT EUROS	CRÉDIT EUROS
	SOLDE CREDITEUR AU 31/08/10			113 265,99
02/09	PRELEVEMENT GAZ DE FRANCE	01/09	240,55	
10/09	CARTE BANCAIRE	10/09	102,23	
11/09	CHQ VOTRE CHEQUE 74	09/09	120,64	
11/09	CHQ VOTRE CHEQUE 75	10/09	1 434,27	
14/09	RETRAIT CARTE BANCAIRE LILLE	14/09	2 000,00	
14/09	VIREMENT TRESOR PUBLIC	14/09	6 769,00	
14/09	VIREMENT LOPEZ	15/09	500,00	
23/09	CHQ VOTRE CHEQUE 76	21/09	576,90	
23/09	CHQ VOTRE CHEQUE 77	21/09	225,83	
21/09	VIREMENT TENNIS CLUB LILLE Réfection terrains	22/09		13 674,68
25/09	CHQ VOTRE CHEQUE 78	24/09	430,56	
28/09	FRAIS REMISE ENCAISSEMENT ttc	27/09	1,44	
28/09	VIREMENT LCR MAGNETIQUE MAX	27/09	984,07	
28/09	COM VIREMENT LCR MAGNETIQUE ttc	27/09	0,42	
28/09	FRAIS MANDAT – commission pour virement mandat étranger (Dont taxes 109,44 €)	28/09	667,82	
28/09	VIREMENT DIS	28/09		3 722,50
28/09	CHQ VOTRE CHEQUE 81	26/09	23 831,95	
29/09	ECHEANCE PRET Dont capital : 101,59 Intérêts : 15,28	28/09	116,87	
30/09	REMISE DE CHEQUES n°307 (2 chèques)	02/10		2 824,47
	TOTAL DES MOUVEMENTS		38 002,55	20 221,65
	SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2010			95 485,09

REMARQUE : Les chèques N° 74 et N° 75, enregistrés dans la comptabilité de PEINT'SOL, n'apparaissent pas sur le relevé bancaire au 31/08/2010. Ils figuraient donc sur l'état de rapprochement établi fin août.

ANNEXE 5 – Relevé de frais et commissions

 BANQUE POPULAIRE DU NORD		Relevé du 30/09/2010 n° 0912		
Votre compte courant n° 414819409		SARL PEINT'SOL		
Date compta	LIBELLÉ DE L'OPÉRATION	Montant HT	TVA	TOTAL TTC
28/09	Frais remise à l'encaissement commission manipulation	1,20	0,24	1,44
28/09	Commission virement magnétique	0,35	0,07	0,42
28/09	Commission virement mandat étranger	558,38	109,44	667,82
Montant soumis à TVA		559,93	109,75	669,68

ANNEXE 6 – Informations relatives à la gestion sociale

- **Durée du travail dans l'entreprise :**

L'entreprise PEINT'SOL fonctionne sur 5 jours ouvrés (fermeture le samedi et dimanche), 35 heures par semaine. L'horaire journalier est de 7 heures. Elle applique le contingent réglementaire de 220 heures supplémentaires par an.

- **Plafond mensuel de Sécurité sociale au 01/01/2010 : 2 885 €**
- **Extrait du fichier salarié : données individuelles de M. Lopez**

Nom et prénom	Manuel LOPEZ	Date d'entrée	15/04/2007
Adresse	3 rue d'Arras 59000 LILLE	Poste occupé Statut	Peintre – Solier Non cadre
Date de naissance	21/09/1965 à LILLE	Salaire horaire de base	11,50 €
Situation familiale	Marié 3 enfants	Contrat de travail	CDI à temps plein

- **Bulletin de salaire simplifié de M. Lopez – Août 2010.**

<i>Éléments de la paye</i>	<i>Bases</i>	<i>Taux</i>	<i>Montants</i>
Salaire de base	151,67	11,50	1 744,21
Heures supplémentaires à + 25 %			
Heures supplémentaires à + 50 %			
SALAIRE BRUT :			1 744,21
Total cotisations salariales (avant CSG - CRDS - Réduction cotisations salariales)	1 744,21	13,70	238,96
CSG déductible (hors heures supplémentaires)	1 691,88	5,10	86,29
CSG-CRDS Heures Sup. (déductible)	0,00	8,00	0,00
CSG non déductible (hors heures suppl.)	1 691,88	2,40	40,61
CRDS non déductible (hors heures suppl.)	1 691,88	0,50	8,46
Réduction cotisations salariales heures suppl.	0,00	- 21,46	0,00
		TOTAL COTISATIONS	374,32
		SALAIRE IMPOSABLE	1418,96
		SALAIRE NET	1369,89
Retenues :			
		NET A PAYER	1369,89

Remarque : La société PEINT'SOL n'a souscrit à aucun régime de prévoyance pour ses salariés.

ANNEXE 6 (suite) – Informations relatives à la gestion sociale

Rectificatif du planning prévisionnel des heures hebdomadaires de M. Lopez - Octobre 2010

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 39	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
Semaine 40	8,25	7,00	9,00	8,25	6,00
Semaine 41	9,50	8,50	9,00	8,50	9,00
Semaine 42	6,75	7,25	7,00	8,00	8,00
Semaine 43	8,00	7,00	7,50	7,00	8,00

- **Extrait du calendrier 2010 :**

Semaine 39	Lundi 27 sept	Semaine 41	Lundi 11 oct	Semaine 43	Lundi 25 oct
	Mardi 28 sept		Mardi 12 oct		Mardi 26 oct
	Mercredi 29 sept		Mercredi 13 oct		Mercredi 27 oct
	Jeudi 30 sept		Jeudi 14 oct		Jeudi 28 oct
	Vendredi 1 oct		Vendredi 15 oct		Vendredi 29 oct
	Samedi 2 oct		Samedi 16 oct		Samedi 30 oct
	Dimanche 3 oct		Dimanche 17 oct		Dimanche 31 oct
Semaine 40	Lundi 4 oct	Semaine 42	Lundi 18 oct		
	Mardi 5 oct		Mardi 19 oct		
	Mercredi 6 oct		Mercredi 20 oct		
	Jeudi 7 oct		Jeudi 21 oct		
	Vendredi 8 oct		Vendredi 22 oct		
	Samedi 9 oct		Samedi 23 oct		
	Dimanche 10 oct		Dimanche 24 oct		

ANNEXE 7 : Informations relatives à la gestion fiscale

- **Extraits du mémento pratique Francis Lefebvre fiscal 2010 :**

§ 36085 **Bénéfice des PME**

Les petites et moyennes entreprises bénéficient, de plein droit, d'un taux réduit de 15% sur une fraction de leur bénéfice.

Le montant du bénéfice imposable au taux de 15 % est limité à 38 120 € par période de douze mois.

.../...

§ 36540 **Montant des acomptes**

Chacun des acomptes est égal au quart de l'impôt ainsi liquidé. En pratique, chaque acompte est égal à :

- 8,1/3 % du bénéfice taxé à 33,1/3 % ;
- 3,75 % du bénéfice des PME taxé à 15 %
- 3,75 % du résultat net de la concession de licences d'exploitation des éléments de la propriété industrielle taxé à 15 % .../...

- **Résultats fiscaux de la SARL PEINT'SOL – 2007 à 2009 :**

Résultat fiscal 2007 : 88 504 €

Résultat fiscal 2008 : 95 123 €

Résultat fiscal 2009 : 102 191 €

- **Compte 444000 – État – Impôts sur les bénéfices :**

Dates	Libellés	Mouvements		Soldes	
		Débets	Crédits	Montants	Sens
01/01/10	Solde début exercice		2 356,00	2 356,00	CR
14/03/10	Relevé acompte IS n°1	6 180,00		3 824,00	DR
14/04/10	Solde IS 2009	2 356,00		6 180,00	DR
14/06/10	Relevé acompte IS n°2	7 358,00		13 538,00	DR
14/09/10	Relevé acompte IS n°3	6 769,00		20 307,00	DR

ANNEXE 8 – État des créances litigieuses au 31/12/2010

- **État des créances douteuses au 31/12/2010 :**

Clients	Créances TTC Au 31/12/2010	Dépréciation 2009 (Taux)	Analyse de la situation en 2010
SA DECOBAN	13 367,92	100 %	Voir Annexe 9
SARL FRUZA	7 176,00	70 %	Voir Annexe 10

- **Analyse de la créance SA LOIRAUT au 31/12/2010 :** (voir Annexe 11)

Le compte de ce client présente un solde débiteur de 6 700,00 € au 08/04/2010.

ANNEXE 9 – Courriers concernant notre client SA DECOBAN

- **Courrier rédigé par la Société d'Avocats au barreau de Lille le 19 mai 2008 :**

Société d'Avocats au barreau de Lille
Maître Joibout
Avenue Miret
59055 ROUBAIX Cedex

SA DECOBAN
Bld Richmond
62110 HENIN BEAUMONT

RECOMMANDEE A.R

Roubaix, le 19 mai 2008

Messieurs,

À la requête de la SARL PEINT'SOL inscrite au RCS de Lille, ayant siège social Avenue de Dunkerque 59000 LILLE, agissant sur poursuites et diligences de son gérant domicilié en cette qualité audit siège dont je suis le conseil, J'ai l'honneur de vous mettre en demeure, en application de l'article 12 de la Loi n° 75-1334 du 31/12/1975 de payer les sommes suivantes:

- facture n° 550 du 22/12/2006	6 006,35 €
- facture n° 540 du 24/12/2006	4 216,31 €
- facture n° 560 du 03/02/2007	4 630,58 €
TOTAL GENERAL	14 853,24 €

qui sont dues par la société DECOBAN.

Je vous rappelle qu'en application de l'article précitée, le sous-traitant a une action directe contre le Maître d'ouvrage si l'entrepreneur principal ne paie pas un mois après en avoir été mis en demeure les sommes qui sont dues en vertu du contrat de sous-traitance.

Cette action directe subsiste même si l'entrepreneur principal est en liquidation de biens, de redressement judiciaire ou de suspension des poursuites.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Maître Joibout

PJ : Copie des factures impayées de la Sté PEINT'SOL

Pour information : PEINT'SOL n'a perçu aucun règlement au 31/12/ 2008.

- **Courrier rédigé par la Société d'Avocats au barreau de Lille le 2 avril 2009 :**

Société d'Avocats au barreau de Lille
Maître Joibout
Avenue Miret
59055 ROUBAIX Cedex

*Réception du 1^{er}
règlement le 20/04/10 .
Compte tenu des
informations obtenues,
conserver en 2010 un taux
de dépréciation de 100 %*

SARL PEINT'SOL
Avenue de Dunkerque
59000 LILLE

Roubaix, le 2 avril 2009

À l'attention de Monsieur Brifaut,

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver sous ce pli copie du courrier de Maître Dukez (Société d'Avocats du débiteur) et proposition du débiteur, soit :

- règlement de votre créance de 14 853,24 € en 10 annuités égales, la première intervenant un an après l'arrêté du plan.

Je vous laisse le soin de retourner directement à Maître Dukez l'imprimé ci-joint avec votre accord ou votre refus.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maître Joibout

Pour information : M. Brifaut a donné son accord le 15 avril 2009.

**ANNEXE 10 – Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés
de notre client SARL FRUZA**

N° d'identification : 248 056 239 RCS Lille	22/08/2010 10:56
Immatriculation en date du 07/04/1995	
Dénomination sociale : FRUZA	
Observations concernant la procédure collective : Mention du 21/11/2009 : Dépôt le 21/11/2009 de la déclaration de cessation des paiements au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE. Mention du 26/11/2009 : Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE du 25/11/2009 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire et fixant la fin de la période d'observation au 25/05/2010. Mention du 02/06/2010 : Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE du 01/06/2010 prononçant la Liquidation Judiciaire entraînant une cessation immédiate d'activité. Mention du 05/07/2010 : Clôture de la procédure de liquidation judiciaire.	
Pour extrait certifié conforme	
À Lille, le 22/08/2010 à 10h56	<i>Le Greffier</i>

ANNEXE 11 – Transaction avec notre client SA LOIRAUT

TRANSACTION

(articles 2044 et suivants du Code Civil)

Entre d'une part,

La SA LOIRAUT dont le siège est à ARMENTIERES, 6, Rue des Nacelles, prise en la personne de sa Directrice, Mme Sandrine Drabot

Et d'autre part,

La SARL PEINT'SOL dont le siège est à LILLE, Avenue de Dunkerque et ayant pour avocat Maître Joibout,

PRÉAMBULE

La SARL PEINT'SOL a assigné la SA LOIRAUT le 17 octobre 2010 à comparaître devant le Juge des Référé du Tribunal de Commerce de Lille pour obtenir sa condamnation au paiement d'une somme de 6 700.00 euros, comprenant le nominal d'une créance inscrite en compte le 8 avril 2010. Après discussion et concessions réciproques, les parties se sont rapprochées et ont convenu des dispositions qui suivent auxquelles elles ont donné la force d'une transaction établie en application des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Les parties entendent ainsi mettre fin au différend qui les oppose ayant donné lieu à l'engagement de la procédure décrite ci-dessus et prévenir toute contestation à naître.

EN FOI DE QUOI IL A DONC ÉTÉ ARRÊTÉ CE QUI SUIT

- **Article 1 :** La SARL PEINT'SOL s'engage expressément et irrévocablement à se désister de la procédure en cours devant le Juge des Référé et s'engage à renoncer à tous droits, prétention et actions en justice futures à l'encontre de la SA LOIRAUT relatives à l'exécution du chantier immobilier (extension et réhabilitation de locaux).

- **Article 2 :** En contrepartie et sous réserve du respect de cet engagement de se désister de la procédure pendante devant le Juge des Référé, la SA LOIRAUT s'engage à verser à la SARL PEINT'SOL une somme de 5 000 euros pour solde de tout compte.

- **Article 3 :** La somme fixée à l'article précédent sera versée en un versement unique entre les mains du conseil de la SARL PEINT'SOL, Maître Joibout le jour de la signature de la présente convention.

FAIT À LILLE, le 29 novembre 2010

La Directrice de la SA LOIRAUT

En deux exemplaires dont la première page paraphée

Le Directeur de la SARL PEINT'SOL, ou son représentant

Pour information : La SARL PEINT'SOL a reçu le règlement par chèque le 18/12/2010.

ANNEXE 12 : Extraits du mémento pratique Francis Lefebvre comptable 2010

Produits et créances d'exploitation – Valeur probante de la comptabilité ...

II. Obligations de forme .../...

Ventilation des affaires par nature et par taux d'imposition à la TVA

§ 667 Principe

.../...

Les entreprises qui commercialisent des produits soumis à la TVA à des taux différents, ou éventuellement exonérés de cette taxe, sont tenues de **répartir les recettes** qu'elles réalisent par **catégorie d'opérations et par taux d'imposition** (affaires non soumises à la TVA, affaires faites en suspension de taxe, affaires ventilées par taux d'imposition .../...

III. Tenue des comptes clients

§ 675 Compte clients individuels

La réglementation n'impose pas la tenue de comptes clients individuels « Clients » à condition qu'en fin d'exercice, les créances soient regroupées nominativement par débiteurs afin de pouvoir figurer dans l'inventaire. .../...

ANNEXE 13 : Extraits du mémento pratique Francis Lefebvre fiscal 2010

§ 52920

Le taux réduit de 5,50 % s'applique à certains produits ou biens et prestations de services, limitativement désignés par la loi. .../...

§ 53235

La TVA est perçue au taux réduit sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans.

§ 53250 Modalités d'application du taux réduit

Pour bénéficier du taux réduit, le **client** doit **remettre au prestataire**, avant le commencement des travaux ou au plus tard au moment de la facturation, une **attestation** remplie, datée et signée par lui. Cette attestation doit mentionner que l'immeuble est achevé depuis plus de deux ans, qu'il est affecté à un usage d'habitation et que les travaux ne concourent pas à la production d'un immeuble neuf ou n'aboutissent pas à la création de surfaces significatives .../...(modèles d'attestation fixés par l'administration, lesquels ont un caractère impératif). Le client doit **conserver copie** de cette **attestation**, ainsi que les **factures** ou notes émises par le prestataire, jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux.

Le **prestataire** quant à lui doit **conserver** cette **attestation** à l'appui de sa comptabilité. Il doit également faire apparaître distinctement dans sa **comptabilité** et sur les **factures** la part des travaux relevant du taux réduit et, le cas échéant, celle relevant du taux normal.

A défaut d'attestation ou lorsque les informations qu'elle doit comporter sont manquantes, incomplètes ou inexactes, le taux normal s'applique à l'ensemble des travaux réalisés. Il en est de même lorsque l'attestation n'a pas été conservée par le prestataire .../...

ANNEXE 14 – Données financières concernant la SARL E&P au 31/12/2010**BILAN FONCTIONNEL SARL E&P au 31/12/2010**

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
<u>Emplois stables</u>		<u>Ressources stables</u>	
Immobilisations incorporelles	125 610	Capitaux propres	187 713
Immobilisations corporelles	293 312	Amortissements et provisions	225 768
Immobilisations financières		Dettes financières	58 049
TOTAL	418 922	TOTAL	471 530
<u>Actif circulant d'exploitation</u>		<u>Dettes d'exploitation</u>	
Stocks	23 544	Avances et acomptes reçus	9 428
Créances	36 128	Dettes fournisseurs	52 673
		Dettes fiscales et sociales	19 873
<u>Actif circulant hors exploitation</u>		<u>Dettes hors exploitation</u>	
Valeurs mobilières de placement	3 629	Autres dettes	5 131
<u>Trésorerie actif</u>	76 412	<u>Trésorerie passif</u>	-
TOTAUX	558 635	TOTAUX	558 635

Informations complémentaires sur les immobilisations corporelles :

	Valeurs brutes	Amortissements
Constructions	263 404.00	200 211.00
Installations techniques, matériels et outillage	15 200.00	11 853.00
Autres immobilisations corporelles	14 708.00	13 704.00

Données relatives à l'exploitation :

Le chiffre d'affaires annuel TTC de la SARL E&P s'élève à 2 452 712 € au 31/12/2010.

ANNEXE 15 – Rapport sur l'évaluation de la SARL E&P

Maître GRAS, commissaire aux apports, a été contacté par M. Brifaut pour évaluer la valeur réelle de la société.

Il propose deux modalités d'évaluation de la SARL E&P :

1^{ère} évaluation : une valeur réelle du patrimoine corrigée des plus ou moins values pour un montant de 1 313 910 €.

2^{ème} évaluation : une valeur réelle issue de l'activité économique liée au type de commerce.

Dans ce cas, le barème ci-dessous peut être utilisé, avec précaution, par les experts et les tribunaux.

<i>TYPES DE COMMERCE</i>	<i>Barème utilisé en fonction du chiffre d'affaires TTC</i>
Electricité générale	20 % à 40 % du chiffre d'affaires annuel
Peinture, papiers peints, décoration	45 % à 60 % du chiffre d'affaires annuel

**ANNEXE D (à rendre avec la copie) - Simulation relative à la paie de M. Lopez -
Octobre 2010**

<i>Éléments de la paye</i>	<i>Bases</i>	<i>Taux</i>	<i>Montants</i>
Salaire de base	151,67	11,50	1 744,21
Heures sup. à + 25 %			
Heures sup. à + 50 %			
SALAIRE BRUT :			
Total cotisations salariales (avant CSG - CRDS - Réduction cotisations salariales)		13,70	
CSG déductible (hors heures supplémentaires)		5,10	
CSG-CRDS déductible (heures supplémentaires)		8,00	
CSG non déductible (hors heures sup.)		2,40	
CRDS non déductible (hors heures sup.)		0,50	
Réd cot salariales sur les heures supplémentaires		- 21,46	
TOTAL COTISATIONS			
SALAIRE IMPOSABLE			
SALAIRE NET			

Détail du calcul du salaire imposable :

ANNEXE F(à rendre avec la copie) - Appréciation de la situation financière de la SARL E&P

RATIOS	Définitions et calculs	SARL E&P	Moyennes sectorielles
Ratio de financement	Ressources stables / Emplois stables	1,12	1,10
Taux d'endettement	(Dettes financières + Concours bancaires) / Ressources propres		60%
Degré de vieillissement des installations techniques	Cumul des amortissements / Installations techniques, matériels et outillages industriels brutes	78%	45%
Degré de vieillissement des autres immobilisations corporelles	Cumul des amortissements / Autres immobilisations corporelle brutes		48%
Délai de rotation des crédits clients	(Clients – avances et acomptes reçus) / (Chiffre d'affaires TTC) x 360	4 jours	10 jours
Délai de rotation des crédits fournisseurs	(Fournisseurs d'exploitation / Achats TTC) x 360	17 jours	30 jours